



Envoyé en préfecture le 15/06/2021

Reçu en préfecture le 15/06/2021

Affiché le 15/06/2021

ID : 063-200071199-20210511-2021_82-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 4 mai 2021

Date d'affichage : 4 mai 2021

SEANCE DU 11 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Christelle CHAMPOMIER, André DEMAY, Stéphane HOUSSIER, Stéphane BARDIN, Claude DENIER, Loïc CHATARD, Stéphane CHABANON, Marc CARRIAS, Fabienne GASTON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Claude RAYNAUD, Denis BEAUVAIS, Emilie GOURBEYRE, Françoise MECHIN-VERNIER, Yves RAILLIERE, Dominique TIXIER, Didier CHASSAIN, David DESPAX, Sandrine COUTURAT, Jean-Jacques MATHILLON, Nicole PEREZ, Patrice DARPOUX, Rémy PETOTON, Guillaume LAURENT, Gilles MAS, Michel GAUME, Bernard MANILLERE, Guy TIXIER, Brigitte BILLEBAUD, Roland GENESTIER, Pascal LABBE

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE

Absents représentés :

Absents :

Pierre LYAN, Laurent PLANCHE

Secrétaire de séance : Rémy PETOTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-82 : MOTION RELATIVE A LA FERMETURE DE LA DECHETERIE D'AIGUEPERSE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Par un courrier du 16 mars 2021, le Syndicat du Bois de l'Aumône, chargé du ramassage et du traitement des déchets du territoire, et gestionnaire des déchetteries d'Aigueperse et Maringues, informe les élus de la Communauté de communes de leur impossibilité de mettre aux normes la déchetterie d'Aigueperse conformément à l'arrêté préfectoral 2021-0552 les mettant en demeure de respecter des prescriptions de sécurité. En effet, le SBA estime l'investissement nécessaire à cette mise aux normes inenvisageable sans installation de vidéo-surveillance, installation qui nécessite un raccordement à la fibre optique. La commune d'Aigueperse n'étant pas éligible à la fibre optique, le SBA propose donc la fermeture du site et de celui de Maringues, considéré comme trop petit, au profit d'un pôle de valorisation unique pour Plaine Limagne accompagné d'un réseau de végéteries.

Envoyé en préfecture le 15/06/2021

Reçu en préfecture le 15/06/2021

Affiché le

ID : 063-200071199-20210511-2021_82-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de s'opposer au projet de fermeture de la déchèterie d'Aigueperse
- de rappeler au SBA l'importance d'un maillage en déchèterie de proximité
- de donner pouvoir au président de s'exprimer au nom du conseil dans un courrier au président du SBA

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 15/06/2021.

Le président



Le président,

Claude RAYNAUD

